



MANDAT DES COMITÉS DE SÉLECTION PAR SPORT CYCLISTE

Mandat:

Le Comité de sélection fonctionnera à titre de sous-comité du Comité de haute performance (CHP) et conseillera le Chef Sports et haute performance (CSHP) et l'entraîneur National concerné, sur le choix des membres de l'équipe dans un sport cycliste particulier (BMX, MTB, Route, Para et Piste).

Le rôle du Comité de sélection sera de soutenir et d'aviser l'entraîneur national du sport cycliste sur le choix des membres de son équipe. Il sera de la responsabilité de l'entraîneur national du sport cycliste de travailler de concert avec les membres du conseil afin de choisir, selon les critères publiés, les athlètes pour un projet et/ou campagne spécifique, parmi le grand bassin de cyclistes nationaux.

S'il y avait conflit d'intérêt pour un membre du Comité de sélection, le CSHP ou CHP pourra désigner un remplaçant intérimaire ou simplement décider qu'un seul membre suffit.

Membre:

Le CHP nommera les personnes qui siégeront sur les différents Comités, soit pour le BMX, MTB, Route, Para et Piste. Chaque Comité sera formé de deux personnes, expertes dans le sport cycliste en question. Nous tiendrons compte de l'équité entre le nombre de femmes et d'hommes ainsi que de l'équité régionale.

Le Chef sport et Haute Performance (CSHP) demandera des candidatures pour ces Comités de sélection à tous les deux ans; ces demandes de candidatures coïncideront avec la publication des politiques de sélections des équipes nationales.

Le CHP nommera les deux membres de chaque Comité.

Les membres sont nommés pour un mandat de deux ans et ne peuvent servir plus de trois (3) mandats consécutifs.

Autorité:

Le Comité de sélection conseillera l'entraîneur national du sport cycliste et/ou le Chef sport et Haute performance dans les domaines suivants :

- Mise en application de la procédure de sélections nationales au sein d'équipes, projets ou épreuves.
- La nomination d'athlètes pour brevets discrétionnaires parmi les différents sports cyclistes.

Rapports:

Le Comité de sélection se rapportera au Comité de Haute performance par le biais du Chef sport et haute performance.

Le Comité de sélection se rapportera également au CSHP pour la sélection d'athlètes sur les projets de l'équipe nationale et en ce qui concerne le choix d'athlètes admissibles au Programme d'Aide.